



Prévention des accidents scolaires

Boîte à idées pour réduire les accidents dans la cour de récréation

La récréation doit permettre aux élèves de reconstituer leur attention et leur capacité de travail. C'est aussi un temps de construction de l'identité de l'enfant par le biais des interactions entre pairs et des règles sociales.

En primaire, plus de 2 accidents sur 3 ont lieu dans la cour de récréation

(sont comptabilisés les accidents ayant eu pour conséquence, a minima, un acte médical tel que consultation, soin, radio...). Source : Enquête Baobac 2018 ONS

L'ACCIDENT TYPE EN PRIMAIRE

Un garçon entre 10 et 11 heures dans la cour de récréation blessé à la face et/ou aux dents.

OBSERVATIONS :

- L'utilisation et le manque d'espace de la cour peuvent générer des accidents et des tensions entre les élèves.
- Grands et petits, filles et garçons, occupent l'espace différemment, notamment à l'école élémentaire.
- Les jeux de ballons sont vecteurs de tensions fortes et demandent beaucoup d'interventions de l'adulte.
- L'aménagement de l'espace de récréation et sa gestion auront, au travers des activités induites, une influence sur l'accidentologie.

MISE EN ŒUVRE :

Selon les situations, le projet d'aménagement et d'animation de la cour de récréation se construira en mobilisant les personnels de l'école (enseignants, ATSEM, éventuellement un conseiller pédagogique de circonscription, AESH...), les partenaires (personnels de mairie, représentant de la municipalité...), les parents, les élèves (par exemple dans le cadre de la coopérative scolaire)...

Au préalable, il est utile de réaliser un état des lieux des aménagements existants, du matériel disponible, des différentes zones (investies ou pas), des éventuels actes de violence, de l'accidentologie, des activités des élèves (jeux pratiqués, manque d'activité, ennui...), etc.



LE COIN DE LA RÈGLEMENTATION

- Référentiel métier du directeur d'école, décembre 2014.
- Circulaire 2008-095 du 23 juillet 2008 relative à la coopérative scolaire.



LIENS VERS LES DOCUMENTS UTILES

- Fiches Prévention de l'Observatoire :
 - [la cour de récréation et le préau,](#)
 - [les équipements de jeux.](#)

IDÉES PARTAGÉES PAR LES ÉCOLES :

Des espaces délimités :

Zoner la cour, identifier des espaces dédiés et répartir les enfants dans les différents espaces :

- Jeux collectifs
- Jeux roulants (maternelle)
- Jeux individuels ou libres (échasses, cordes à sauter, tracés au sol...)
- Espace calme (pour s'asseoir, pour lire, pour dessiner...)
- Jardin, bacs à fleurs, arbres
- ...

Des temps partagés :

- Planifier l'utilisation des différentes zones selon les classes sur certains jours de la semaine ou moments de la journée.
- Programmer les horaires des récréations en fonction de l'âge, du nombre d'élèves présents dans le même espace.
- Harmoniser les règles établies pendant le temps scolaire, la pause méridienne et le temps périscolaire.
- ...

Du matériel choisi :

- Des petits jeux : échasses, cerceaux, balles, ballons, élastiques, jeux de constructions, vélos, jeux en bois...
- Une boîte à livres alimentée par les enfants.

Penser à vérifier l'état du matériel et des équipements, les renouveler régulièrement (anticiper, budgéter), prévoir un lieu de stockage, responsabiliser les élèves. Les structures, souvent financées par les municipalités, répondent à des normes définies et sont sous leur responsabilité. Toute implantation nécessite l'accord préalable du maire.

Des acteurs mobilisés :

- Les enseignants : réfléchir aux emplacements de surveillance ; harmoniser ce qui est autorisé, ce qui ne l'est pas mais aussi comment on réagit face à certaines sollicitations ou problèmes ; établir des règles et une charte communes, surveiller activement avec interventions/discussions avec les élèves.
- Les élèves : les associer à l'élaboration d'une charte de la cour établissant un code de conduite au sein des récréations et régulant les différentes activités, créer des panneaux de signalétique des règles de vie de la cour, travailler sur la communication entre enfants...

Ce document a été conçu grâce aux réflexions et actions menées sur la réduction des accidents dans la cour de récréations dans les écoles de la circonscription Haute Vienne 5, académie de Limoges ; synthèse effectuée par S. RIVOAL.